

La CdC de l'Estuaire mutualise ses services techniques avec les communes membres



Pascal Riveau et Marc Plouvier devant le broyeur de végétaux © Crédit photo : Philippe Rucelle

Par Philippe Rucelle

Publié le 26/12/2024 à 14h08.

Mis à jour le 26/12/2024 à 14h19.

« La Communauté de communes de l'Estuaire (CCE) souhaite expérimenter la mutualisation de son personnel technique pour des missions préalablement définies dans le cadre strict de ses compétences et de ses moyens d'action, avec les communes membres de la CCE », explique le vice-président de la CCE Pascal Riveau.

Une convention de mutualisation des moyens humains et prestations en régie des agents du Centre technique intercommunal (CTI) a pour cela été validée lors du dernier conseil communautaire. Cette mutualisation portera sur les travaux de voirie et canalisations, de construction gros œuvre et second œuvre du bâtiment, l'assistance à maîtrise d'ouvrage, le passage de caméra et diagnostic réseaux, le transport et livraison de matériel et l'aide logistique.

Un champ d'action rendu possible grâce à l'investissement réalisé avec la construction, à Reignac, du CTI et la montée en compétences des personnels. Partagé en trois espaces, eux-mêmes répartis en cinq locaux, le vaste bâtiment de 1 000 m², qui récupère les eaux de pluie pour alimenter l'aire de lavage, abrite la base de vie et les bureaux, le garage des véhicules, l'atelier et son magasin.

Sur le parking, on note les bornes de recharge pour les véhicules électriques du service d'aide à domicile. Un espace de stockage est occupé par les denrées destinées aux

personnes en difficulté fournies par la Banque alimentaire et les fonds européens. Sur les 14 agents que compte le CTI, trois y consacrent une journée et demie par semaine, pour 250 bénéficiaires.

Les achats groupés de fournitures pour l'ensemble des services, et quelques mairies, sont eux aussi stockés au CTI, comme les matériaux de récupération qui alimenteront le Smicval Market. Broyeur à végétaux, camion hayon, remorque, rouleau compacteur, tondeuse, tronçonneuse... sont à la disposition des communes qui signeront la convention de mutualisation.

« Un outil et une équipe qui permettent une mutualisation source d'économies », selon le directeur du CTI Marc Plouvier.